

Annexe 1: Source (mention obligatoire)

Source: Direction générale Statistique - Statistics Belgium

Mention de la source: Statbel

Annexe 2 – Définitions utilisées

Accident : un accident entre deux usagers de la route ou plus est considéré comme un seul accident. Seuls les accidents ayant eu lieu sur la voie publique et ayant fait des morts ou des blessés sont comptabilisés dans cette statistique. Ne sont donc pas pris en compte : les collisions et les accidents sur terrain privé ou survenus lors de compétitions sportives. Les accidents n'ayant entraîné que des dommages matériels ont cessé d'être comptabilisés depuis 1973.

Nature de l'accident : la nature de l'accident se réfère à la première collision (p.ex. une voiture heurte d'abord une autre voiture et ensuite un arbre : il s'agit alors d'une collision entre deux usagers de la route).

Tué 30 jours: Toute personne décédée sur place ou endéans les 30 jours suivant la date de l'accident.

Blessé grave : toute personne blessée dans un accident de la circulation et dont l'état nécessite une hospitalisation de plus 24 heures.

Blessé léger : toute personne blessée dans un accident de la circulation et à laquelle ne s'appliquent pas les qualificatifs de blessé grave ou de blessé mortellement.

Accident du week-end : accidents survenant entre le vendredi 22 h et le lundi 5 h 59.

Segment automobile : Un segment automobile est une catégorie de voiture qui permet de positionner chaque modèle sur le marché automobile. Ces modèles sont, en général, catégorisés en fonction de la taille ou de l'usage du véhicule. Les grands constructeurs automobiles s'efforcent de présenter une voiture dans chaque segment ou presque. Il n'existe pas de catégorisation officielle mais plutôt des usages, principalement réalisés par les constructeurs et les loueurs automobiles.

Annexe 3 – Qualité des chiffres

Depuis 2017, Statbel travaille sur un projet de couplage pour enrichir la base des données des accidents de la route, répondre aux réels besoins des institutions et des chercheurs de la sécurité routière et créer de nouvelles sources d'information pour nos décideurs politiques.

Il s'agit du **nombre total de véhicules belges impliqués dans les accidents de la route** pendant l'année. Ces données résultent du couplage entre la statistique des accidents de la route de Statbel et le parc de véhicules belges (DIV) du SPF Mobilité et Transport.

Le fichier Open Data TF_VEHICLES_ACCIDENTS contient certaines informations utiles sur le véhicule (catégorie de voiture par segment automobile, cylindrée, type de carburant, âge du véhicule, type de propriétaire, etc.) ainsi que la localisation dans l'espace et dans le temps de l'accident (en évitant toujours l'identification indirecte de victimes). Le fichier contient aussi, entre autres, des informations sur le type de collision, la météo, les conditions de la route et le type de route.

Chez Statbel, nous avons choisi de ventiler les chiffres par segment automobile. Ceci n'est pas tout à fait une catégorisation officielle mais cela permet de catégoriser chaque marque, chaque modèle et la taille du véhicule dans un segment du marché automobile. Cette classification permet d'avoir un cadre cohérent et consistant, en premier lieu, pour le marché automobile et les constructeurs de voitures et second lieu, pour nous donner la possibilité de faire des analyses à des fins statistiques.